

Question écrite N° 3752

Audit limité au Département de la formation, de la culture et des sports – nécessité d'un audit transversal et rôle de la commission de gestion et des finances

Raoul Jaeggi (PVL)

Réponse du Gouvernement

Dans la mesure où l'auteur de la présente question écrite a déposé une motion demandant la réalisation d'un audit sur l'ensemble de l'administration, il sera répondu de manière succincte aux questions posées afin de ne pas anticiper le débat sur la motion.

1. Le Gouvernement considère-t-il que les problèmes relationnels et de gouvernance révélés sont circonscrits au seul DFCS ou admet-il qu'ils puissent concerner d'autres départements ?

La décision de lancer un audit du management du Département de la formation, de la culture et des sports a fait suite à des témoignages dans les médias qui relevaient des problèmes de management au sein de ce département. De pareilles problématiques ne sont pas connues du Gouvernement dans les autres départements.

Les problèmes systémiques identifiés par l'auditeur, M. Daniel Held, concernent bien évidemment tous les départements et l'administration dans son ensemble. Il convient toutefois ici de relever que leur possible impact n'a de loin pas été aussi fort que celui identifié au sein du DFCS.

2. Est-il prêt, le cas échéant, à recommander à la CGF ou, à défaut, à proposer de sa propre initiative, l'extension immédiate de l'audit à l'ensemble de l'administration cantonale ?

Le Gouvernement n'a pas à faire de recommandation à la Commission de gestion et des finances qui est autonome dans ses décisions. Il reste à sa disposition pour discuter d'éventuelles solutions à mettre en oeuvre. Toutefois et compte tenu du fait que la fin de la législature approche, et avec celle-ci plusieurs changements à la tête des Départements, il apparaît qu'un audit tel que celui mené au sein du DFCS ne se justifierait pas. Il est par ailleurs prévu clairement de renforcer le dispositif général de protection des collaboratrices et des collaborateurs de l'Etat.

3. Quels éléments chiffrés (montant, durée, ressources internes mobilisées) le Gouvernement peut-il fournir pour comparer l'audit actuel (environ 50'000 francs) à un audit transversal, et quelles économies d'échelle seraient envisageables ?

Aucune demande d'offre n'a été formulée pour un audit transversal mais il faudrait au minimum compter le quadruple du montant articulé pour l'audit mené au sein du seul DFCS. Les ressources internes nécessairement mobilisées pour accompagner l'audit seraient par ailleurs conséquentes.

C'est pourquoi le Gouvernement ne retient pas l'option d'un tel audit généralisé.

Sur la base des recommandations de l'auditeur mais aussi des discussions ayant déjà eu lieu au sein de la Commission de gestion et des finances, le Gouvernement entend privilégier la mise en place d'une enquête d'engagement et de satisfaction au sein de l'administration. En fonction des résultats, des analyses spécifiques pourraient au besoin être conduites dans des secteurs particuliers.

Delémont, le 30 septembre 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître